

Procès-verbal n°2025-02
Conseil Municipal du 20 février 2025 à 20h

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **vingt** du mois de **février**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Joël VAUDEY, Maire.

Présents: Joël VAUDEY, Maire, Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Jean-Paul ZOBEL, adjoints, Mickaël GRENÈCHE, Patricia PISTIAUX, Christelle LAUDIGEOIS, Laura BEERENS, Marine BOURHIS, Amandine CLARET, Pascal ROUILLER-MARTIN.

Excusés: Stéphane MULATIER (procuration à Joël VAUDEY), Antoine MULATIER, Maria MADROUX

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 février 2025

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents: 11

Nombre de votants: 12

Quorum: 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025
2. Subventions aux associations
3. Programme de travaux de l'Office National des Forêts
4. Avenant au contrat de délégation de service public à la SoLEGETS
5. Garantie d'emprunt pour les logements BRS de l'Essert
6. Demandes de subventions aux financeurs publics pour les investissements 2025
7. Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la réunion et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, l'avis du Conseil Municipal sur le projet de Maison Funéraire Intercommunale, demandé par la Préfecture de Haute-Savoie.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Monsieur le Maire donne le compte-rendu d'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire : la signature de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place de la Mairie avec le cabinet Akènes pour les phases PRO à AOR pour un montant de 20 871,50 euros hors taxes soit 25 045,80 toutes taxes comprises.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025

Délibération n° D2025-0201

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2025. Monsieur Daniel MORIO regrette que le contenu des débats ne soit pas davantage retranscrit, notamment en ce qui concerne l'intégration des travaux dans le projet d'ensemble du chef-lieu, objet de l'étude du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Haute-Savoie et l'éventuelle consultation ou l'avis de la population sur le projet.

Accord à l'unanimité pour l'adoption du procès-verbal après insertion de ces remarques.

2. Subventions aux associations 2025

Délibération n°D2025-0202

Sur proposition de la commission des finances et de Madame Patricia PISTIAUX, responsable de la commission "culture, jeunesse, sports et associations"

Associations	Montant de la subvention
ADMR Samoëns	3 685 €
Association MontParet	50 €
Association Sportive du Collège de Samoëns	200 €
Athlétic Club du Grand Massif	700 €
Carrefour de l'Amitié	200 €
Chorale de Samoëns	200 €
Criou Livres	300 €
Entente Nordique du Haut-Giffre	300 €
Foyer de Ski de Fond Intercommunal du Haut-Giffre	650 €
Harmonie Municipale de Samoëns	500 €
Haut-Giffre Loisirs	200 €
Hockey-Club Les Lynx de Samoëns	200 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Samoëns	500 €
Le Club du Mercredi	100 €
Les Amis de la Ferme du Clos Parchet	0 €
MJC de Taninges	2 200 €
Radio Giffre	200 €
Samoëns Team Télémark	500 €
Samoëns Trail Evenements	750 €
Ski Club de Morillon	1 500 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	800 €
Société de Secours en Montagne	150 €
Taninges Acro Gym	120 €
Tennis Club de Verchaix-Morillon	1 500 €
Tom en Tête	100 €
Yoga Jaw	100 €
FSE du Collège de Samoëns	550 €
Les Arobades	570 €
Ecole de VERCHAIX	10 000 €
Association pour la Promotion des Echanges entre SAMOENS et le reste du monde	0 €
Post-scriptum	1 000 €
Charlotte for rêveurs	250 €
TOTAL	28 075 €

Accord à l'unanimité hors les subventions du ski-club de MORILLON et du tennis-club de VERCHAIX qui ont été mises au vote séparément. Pour le tennis-club de VERCHAIX Laura BEERENS, concernée, n'a pas participé au vote ; la subvention de 1 500 euros a été accordée à la majorité par neuf voix pour (Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Jean-Paul ZOBEL, Stéphane MULATIER, Mickaël GRENÈCHE, Christelle LAUDIGEOIS, Amandine CLARET, Pascal ROUILLER-MARTIN), et deux contre (Patricia PISTIAUX et Marine BOURHIS). La subvention de 1 500 euros au ski-club de MORILLON a été adoptée à la majorité par onze voix pour (Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Jean-Paul ZOBEL, Stéphane MULATIER, Patricia PISTIAUX, Christelle LAUDIGEOIS, Laura BEERENS, Marine BOURHIS, Amandine CLARET, Pascal ROUILLER-MARTIN) et une voix contre (Mickaël GRENECHE).

3. Programme de travaux de l'Office National des Forêts pour l'année 2025

Délibération n°D2025-0203

Monsieur le Maire rappelle que l'autorisation de déboisement pour la création du cimetière du Bois de Charrière a été accordée sous condition de compensation et de reboisement des espaces non utilisés. Il est ainsi prévu, selon un diagnostic sylvo-pédo-climatique et sous réserve de disponibilité, la replantation de 84 plants d'alisier torminal, bouleau verruqueux, cormier et 168 plants de chêne sessile ainsi que leurs piquets tuteurs et la protection contre le gibier pour un total de 7 496,16 euros hors taxes soit 8 519,88 euros toutes taxes comprises.

Une maintenance de peinture est préconisée par le technicien O.N.F. pour matérialiser les limites dans le secteur de Jacquicourt pour 2 850 euros hors taxes.

Un forfait est prévu pour les abattages de sécurité, selon nécessité, sur la totalité de la forêt communale pour 2 690 euros hors taxes, soit quatre demi-journées pour deux ouvriers. Pascal ROUILLER-MARTIN souligne qu'il convient de signaler les arbres tombés sur les chemins à la C.C.M.G. qui possède un service dédié et qu'une convention est signée avec le S.I.V.H.G. pour l'entretien des sentiers.

Deux animations nature sont prévues dans le cadre de la sensibilisation au déboisement excessif sous forme ludique pour 650 euros hors taxes.

Enfin aucune coupe n'est prévue en 2025 ; il peut y avoir des rattrapages de travaux non exécutés précédemment.

Accord à l'unanimité

4. Avenant au contrat de délégation de service public à la SoLEGETS

Délibération n°D2025-0204

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel MORIO pour la présentation de ce point.

Le contrat initial de délégation de service public pour le domaine skiable des GETS a été notifié et est entré en vigueur le 30 avril 2024.

D'importants investissements sont projetés et les organismes prêteurs demandent que les dates de validité du contrat soient au minimum égales à celles du remboursement de prêt(s), notamment dans le cadre du télésiège de la Rosta. Le contrat aurait ainsi une durée de validité de 17 ans, et non plus 15 et prendrait fin le 30 avril 2041 et non plus le 30 avril 2039.

Validées par le conseil de la Commune de VERCHAIX, d'autres modifications mineures de forme et des précisions sont apportées : elles concernent en très grande part la Commune des GETS. Leur but est l'assouplissement du fonctionnement quotidien.

Accord à l'unanimité

5. Garantie d'emprunt pour les logements B.R.S. de L'Essert

Délibération n°D2025-0205

Monsieur le Maire indique que La Foncière de Haute-Savoie a sollicité la Commune pour lui accorder une garantie sur emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 66 000 euros sur dix ans au taux de 3,36 % .

Accord à l'unanimité

6. Demande de subvention aux financeurs publics pour les gros investissements 2025

Délibération n° D2025-0206

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit solliciter les différents financeurs publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, Union Européenne) pour les gros projets d'investissement prévus en 2025.

Accord à l'unanimité

7. Point ajouté à l'ordre du jour :

Avis du Conseil Municipal sur le projet de Maison Funéraire Intercommunale, demandé par la Préfecture de Haute-Savoie

Délibération n°D2025-0207

Monsieur le Maire indique que la C.C.M.G. a délibéré le 11 décembre 2024 afin de demander à la Préfecture de Haute-Savoie l'autorisation de création d'une Maison Funéraire Intercommunale.

Par courrier en date du 28 janvier 2025, conformément à l'article R.2 223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de Haute-Savoie demande l'avis du Conseil Municipal de la Commune de VERCHAIX sur ce projet présenté en commission d'urbanisme le 16 janvier 2025. Monsieur le Maire en fait un bref rappel.

Il indique également que, dans le cadre de la modification nécessaire du Plan Local d'Urbanisme, ce dossier a été présenté par lui-même le 13 février courant en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites lors de laquelle il a recueilli un avis unanimement favorable. Il rappelle aussi le calendrier de cette démarche qui se trouve au stade de la préparation de l'enquête publique.

Avis favorable à l'unanimité

8. Questions diverses

Planning des démarches et travaux de requalification de la place de la Mairie (Joël VAUDEY)

Monsieur le Maire présente le planning des démarches et travaux de requalification de la place de la Mairie qui est le suivant :

Requalification de la place de la Mairie : planning

Jeudi 12 décembre 2024 : réunion de la commission municipale dédiée pour le choix du projet

Jeudi 23 janvier 2025 : approbation du choix de la commission municipale par le Conseil Municipal

Semaine du 24 février 2025 : présentation du PRO

rendu du DCE pour mise en ligne de la consultation le vendredi 28 février ou le lundi 3 mars

Lundi 31 mars 2025 (fin de journée) : retour des offres

Lundi 7 avril 2025 : retour des négociations

Vendredi 11 avril 2025 : rendu du dossier d'attribution

Semaine du 14 avril 2025 : attribution

Fin avril-début mai :

lancement de la phase préparatoire (délai légal de 10 jours après attribution) pour une durée d'un mois

Début juin : début des travaux

Durée des travaux : 4 mois

Fin septembre : fin des travaux (hors plantation, courant novembre pour l'arbre).

Projet de territoire (Mickaël GRENECHE)

Enquête à compléter jusqu'au 2 mars 2025 par la population dans le cadre du projet de territoire.

Spectacle proposé par « Les Arobades » (Joël VAUDEY et Patricia PISTIAUX)

Pièce de théâtre d'un acteur « singulier » le dimanche 23 février courant à 17 heures en salle polyvalente de VERCHAIX.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent, Messieurs BARBE, GICQUEL et PASSARD.

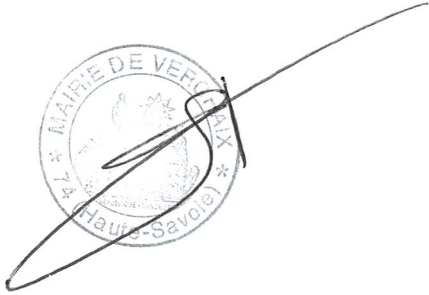
Monsieur BARBE regrette la non-attribution d'une subvention aux « Amis de la Ferme du Clos Parchet ». Il donne ensuite lecture d'une lettre de Madame HUMBLOT au sujet de l'aménagement de la place de la Mairie. Monsieur BARBE regrette que le patrimoine religieux ne soit pas davantage entretenu.

Monsieur GICQUEL déplore qu'il n'y ait plus de place P.M.R. dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est bien prévue dans le projet. Il déplore l'insuffisance d'entretien des caniveaux. Monsieur le Maire lui répond qu'une enveloppe de 100 000 euros est consacrée depuis de nombreuses années à la création ou la réfection de réseau pluvial sur la commune et que l'équipe des services techniques est constamment mobilisée pour son entretien.

Monsieur PASSARD s'interroge sur l'accessibilité à son garage dans le cadre du nouvel aménagement prévu.
Monsieur le Maire lui répond que bien évidemment il sera maintenu.

Fin de la réunion à 22 h 15.

Le Maire,
Joël VAUDEY



La secrétaire de séance,
Laura BEERENS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Beerens", is written over the printed name of the secretary.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2025-0201	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025	Approuvée à l'unanimité
D2025-0202	Subventions aux associations 2025	Approuvée à l'unanimité sauf tennis-club de VERCHAIX, par neuf voix pour et deux contre et ski-club de MORILLON par onze voix pour et une contre
D2025-0203	Programme de travaux de l'Office National des Forêts pour l'année 2025	Approuvée à l'unanimité
D2025-0204	Avenant au contrat de délégation de service public à la SOLGETS	Approuvée à l'unanimité
D2025-0205	Garantie d'emprunt pour les logements B.R.S. de L'Essert	Approuvée à l'unanimité
D2025-0206	Demande de subvention aux financeurs publics pour les gros investissements 2025	Approuvée à l'unanimité
D2025-0207	Avis du Conseil Municipal sur le projet de Maison Funéraire Intercommunale, demandé par la Préfecture de Haute-Savoie	Avis favorable à l'unanimité